

Image not found or type unknown



Interet remboursement anticipe suite deces du concubin

Par **SHOWGOUN**, le **19/12/2008** à **18:18**

Bonjour,rrnMa concubine est décédée en mars dernier et je viens de vendre notre maison.rrnLe prêt immobilier ayant une garantie hypothécaire, il se solde aujourd'hui suite à la vente.rrnLa banque m'annonce environ 1100 euros pour remboursemen anticipé. Après négociation il semblerait qu'il accepterait de me faire une "ristourne d'environ 350 euros" soit 30 % correspondant à la part de la caisse régionale. Cependant, je ne suis pas satisfait car j'estime être dans un cas indépendant de ma volonté.rrnMa décision de vendre étant motivé par le décès de ma concubine et également un éloignement important de mon lieu de travail.rrnAi-je un recours ou un moyen de faire pression sur ma banque ?rrnMerci à ceux qui accepteront de me répondre.